

FRAIS D'ÉCOLAGE 2022 / 2023

Les frais d'écolage de l'Ecole de Musique sont annuels. Ils se décomposent de la manière suivante pour les élèves de l'Eurométropole :

1. Frais d'inscription

qui ne sont demandés qu'une fois par an et par famille : **59 Euros**

(Frais de gestion et d'adhésion à l'Association pour le développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre, dont 10€ pour notre contrat obligatoire avec la société des Editeurs et auteurs de musique)

2. Ecolages annuels (3 chèques à l'inscription)

permettant la participation aux activités de l'Ecole de Musique avec pour chaque élève :

1h de solfège ou de pré-solfège par semaine
30mn de cours instrumental

Ecolage annuel : 555 Euros
soit 185 euros par trimestre

pour tous les instruments enseignés à l'Ecole de Musique

Les élèves ont également la possibilité de participer à des cours d'ensemble ou ateliers dont certains sont gratuits. Une cotisation supplémentaire de **60 euros par trimestre** est demandé aux élèves ne pratiquant aucun instrument en cours individuel.

3. Ecolages réduits pour jeunes élèves

Pour les élèves de moins de 7 ans qui ne pratiquent aucun instrument. Concerne les classes suivantes :

- 1) Eveil Musical (enfants nés en 2017 et 2018)
- 2) Education musicale et solfège pour enfants (enfants nés en 2015 et 2016, possibilité de choisir 1 instrument -> voir 2.)

Ecolage annuel : 195 Euros
soit 65 euros par trimestre

4. Réduction des frais d'écolage

- pour tout règlement annuel au moment de l'inscription, remise de 3% sur les écolages trimestriels
- pour plusieurs membres d'une même famille inscrits :
remise sur écolages trimestriels de 10% si 3 enfants inscrits
remise sur écolages trimestriels de 15% si plus de 3 inscrits
- pour les foyers au quotient familial faible, possibilité d'obtenir une bourse sociale de la Ville de Strasbourg
- pour tout problème particulier, s'adresser au Secrétariat

Activité

L'activité de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre est celle d'un établissement d'enseignement musical géré par l'Association pour le développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre.

La participation à l'Ecole est annuelle. Elle est exclusivement ouverte aux élèves de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre.

Frais d'écolage

Les frais d'écolages de l'Ecole de Musique sont annuels.

Pour en faciliter le règlement, il est cependant accepté un paiement par 3 chèques à l'inscription (encaissé au début de chaque trimestre).

Les frais d'inscription sont payés avec les premiers écolages trimestriels.

Association

Tous les adhérents qui souhaitent participer à l'animation et au développement des activités de l'Ecole de Musique sont invités aux commissions de l'Association pour le développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre.